

que la charge savoyarde, venant soutenir la brigade de Sardaigne, emporte la décision. Le même soir le major Portier de Bellair est nommé Lieutenant-Colonel ; ce sera, en juin 1860, le dernier colonel du 2ème Régiment.

Les médailles d'argent de la valeur militaire récompensent souvent de pareils efforts : en 1848, la première campagne contre l'Autriche amène à en conférer dans la Brigade 28, dont 16 reviennent à des officiers et 12 à des sous-officiers et soldats. Les succès de 1859 font monter le nombre à 135 médailles d'argent outre quatre croix de l'Ordre Militaire de Savoie : 101 vont à des sous-officiers et soldats, 34 à des officiers. Cette distinction paraît bien attribuée de manière égalitaire. Par ailleurs depuis août 1848, elle fut donnée par le roi Charles-Albert à chacun des deux drapeaux des Régiments de Savoie.

Le problème du devenir de la Brigade va se poser à la suite du Traité de Turin (24 mars 1860) qui amène le vote du 23 avril sur le rattachement de la Savoie à la France. Napoléon III aurait souhaité que cette unité passe intégralement à la France, mais Cavour refuse. Le 14 juin 1860, le sénateur Laity prend à Chambéry possession des territoires cédés, au nom de Napoléon III. C'est également la date où chaque officier, délié de son serment au roi, doit choisir. Certains choisissent la France, mais aussi la retraite, comme le colonel Portier de Bellair dont nous présentons le portrait en uniforme ; il y arbore une médaille d'argent de la Valeur Militaire reçue en 1848 et la croix de Chevalier des SS Maurice et Lazare conférée en 1857. Un tiers des officiers de la Brigade choisit de passer dans l'armée française. 88 officiers par ailleurs optent pour le nouveau royaume d'Italie, où ils feront parfois une brillante carrière. Le même soir, les soldats savoyards encore liés au service partent de Turin pour aller achever leur temps sous l'uniforme français. On peut évoquer le sort de ces derniers, grâce à quelques documents. Le soldat André Dupraux, né à Bernex-en-Chablais, a fait partie de la levée de 1857. Il participe à la campagne de 1859 dans le 1er Régiment de Savoie, et devient ensuite caporal. Le 14 juin 1860, il obtient son "congé absolu" sarde. L'extrait du registre matricule sarde qui lui sera remis le caractérise, entre autres qualités, comme bon camarade, mais sachant se faire obéir. Physiquement, bon marcheur et très agile, il a une "jolie tournure " (ce qui est bon pour les revues). Il va même être mené au camp de Sathonay près de Lyon, et incorporé comme ses camarades savoyards au 103ème régiment d'infanterie. Nous le retrouvons grâce à un diplôme de bonne conduite, faisant partie du 51ème régiment d'Infanterie, et de la garnison française de Rome. Enfin, une photo prise à Belfort, peut-être en 1870-71, le fait voir sous l'uniforme du 151ème régiment. Une destinée pareille, mais militairement moins longue, se lit dans le "Congé de libération" français établi pour Joseph Dermineur, natif de St-Sigismond près de Cluses. Incorporé le 23 octobre 1857 au 1er régiment de Savoie, il est libéré à Paris le 23 octobre 1864. En sept ans, il a été successivement : caporal sarde (lui aussi après la campagne de 1859), puis sergent français, faisant carrière, si l'on peut dire, dans ce fameux 103ème d'Infanterie.



Le Colonel Armand Charles PORTIER de BELLAIR